



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

**Séance du 29 avril 2026**

\*\*\*\*\*

**Nombre de Membres :**

- Afférents au Conseil Municipal : 23
- En exercice : 23
- Quorum : 12
- Présents à la séance : 19
- Qui ont pris part à la délibération : 22

**Date de la convocation :** 23 avril 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX** et le **vingt-neuf** du mois d'**AVRIL**, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur ROSSI Michel**, Maire de Ville-di-Pietrabugno.

**Présents :** MM. **AGOSTINI-SALGE. CASANOVA S. COMTE I. FRANCESCONI M. GERIN J. GUAITELLA-TUSOLI C. MAGGIOTTI J. MARTINETTI F. MINARD E. NAPPI M. PETRI-GUASCO E. PUSCEDDO J ép CALLIER. RAFFAELLI O. ROSSI M. SAVELLI J.M. SAVELLI M. SIMONI J. VALERY JN. VALLICIONI JF.**

**Absents ayant donné mandat de vote :** MM.

<b>MANDANT</b>	<b>Mandataire</b>
<b>ANDREI Pierrick</b>	<b>ROSSI Michel</b>
<b>GUAITELLA-PALMIERI Corinne</b>	<b>GUAITELLA-TUSOLI Céline</b>
<b>ROSSI Jean Philippe</b>	<b>PETRI-GUASCO Emmanuel</b>

**Absents excusés :** **LEONETTI Iris**

**Monsieur le Maire**, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint : **19** conseillers présents, **4** conseillers absents dont **3** ayant donné mandat de vote.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

**Monsieur MARTINETTI Fabrice**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Le procès-verbal de la séance du **9 avril 2026** est lu et approuvé à l'unanimité.

**Délibération n° de-290426-041**

**Domaine : 7.1 Décisions budgétaires**

**Inscription au budget primitif 2026 du prêt destiné au financement des travaux de rénovation énergétique et d'extension du groupe scolaire Kalliste**

**Le Conseil Municipal,**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants relatifs aux compétences du Conseil Municipal en matière budgétaire et financière ;
- **Vu** la délibération n° DE-150425-033 du 15 avril 2025 approuvant le plan de financement de l'opération de rénovation énergétique et d'extension du groupe scolaire Kalliste ;
- **Vu** la délibération n° DE-041225-079 approuvant la décision modificative budgétaire n°3 relative à l'actualisation des prévisions financières de cette opération ;
- **Vu** le Budget Primitif 2026 de la commune ;
- **Vu** l'offre de prêt établie par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du dispositif « PSPL Edu Prêt » ;

Le maire rappelle que dans le cadre de la poursuite de l'opération de rénovation énergétique et d'extension du groupe scolaire Kalliste, il convient d'inscrire au Budget Primitif 2026 le financement complémentaire nécessaire à la réalisation de cette opération structurante pour la commune.

Accusé de réception en préfecture  
02B-212003537-20260429-de-290426-041-DE  
Date de télétransmission : 13/05/2026  
Date de réception préfecture : 13/05/2026



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

**Séance du 29 avril 2026**

\*\*\*\*\*

**Délibération n° de-290426-041 (suite)**

Cette opération vise à améliorer les conditions d'accueil des élèves, renforcer la performance énergétique des bâtiments scolaires et adapter les capacités d'accueil aux besoins croissants de la population scolaire.

Afin d'assurer l'équilibre du financement et de permettre la poursuite des travaux, la commune a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt d'un montant total de 650 000 €, dans le cadre d'un produit de financement de type « PSPL Edu Prêt ».

Les principales caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant : 650 000 € ;
- Durée d'amortissement : 25 ans ;
- Périodicité des échéances : annuelle ;
- Index : Livret A ;
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,5 % ;
- Révision du taux à chaque échéance selon l'évolution du Livret A ;
- Mode d'amortissement : déduit ;
- Typologie Gissler : 1A ;
- Commission d'instruction : 0,06 % du montant du prêt.

L'inscription de cet emprunt au Budget Primitif 2026 permet de confirmer l'engagement de la commune dans la réalisation de ce projet majeur pour le service public de l'éducation.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- 1/ **Décide** d'acter l'inscription au Budget Primitif 2026 de l'emprunt d'un montant de 650 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du dispositif « PSPL Edu Prêt » ;
- 2/ **Confirme** l'engagement de la commune dans la poursuite de l'opération de rénovation énergétique et d'extension du groupe scolaire Kalliste ;
- 3/ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération ;
- 4/ **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2026.
- 5/ **Charge** le Maire de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

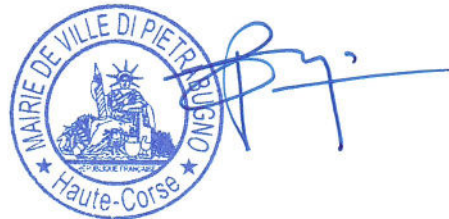
**Pour extrait conforme,**

**Le Maire , Monsieur Michel ROSSI**

*Acte rendu exécutoire*

*Après dépôt en Préfecture le 13/05/2026*

*Et notification ou publication du 13/05/2026*



Conformément à l'article R 421-I du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site de la Mairie : [www.pietrabugno.com](http://www.pietrabugno.com)

Accusé de réception en préfecture  
02B-212003537-20260429-de-290426-041-DE  
Date de télétransmission : 13/05/2026  
Date de réception préfecture : 13/05/2026